

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL D'ARRY**

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, CHARBONNIER Cécile, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DUBOIS Arnaud, DUBREUIL Audrey, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, PELLETIER Philippe, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :

DESGUÉE Jérémie, donne pouvoir à ALEXANDRE Yves

DAUTY Virginie donne pouvoir à VENGEONS Christian

Absent excusé : PATIENCE Mickaël.

Présents : 20, Votants 22

Madame LECUYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2021

Monsieur le Maire en rappelle les différents points.

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 11 mars 2021 à la majorité (2 votes contre J. GODARD, Arnaud DUBOIS et 3 abstentions PELLETIER Philippe, LECAPITAINE Christelle, GILETTE Valérie).

Budget Transport, compte de gestion 2020 du receveur délibération n° 2021-04-15

Après examen de celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 du receveur concernant le budget annexe Transport, dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte administratif 2020.

Budget Transport, compte administratif 2020 délibération n° 2021-04-16

Le compte administratif 2020 Transport s'établit comme suit :

- recettes : 26485.34 €

- dépenses : 21553.90 €

Résultat de l'année : + 4 931.44 €

Déficit 2019 reporté : - 4 931.44 €

Le compte administratif 2020 du budget annexe Transport est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

Budget Transport, vote du budget primitif 2021 délibération n° 2021-04-17

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget transport 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 15 245.00 €.

Budget Assainissement, compte de gestion 2020 du receveur délibération n° 2021-04-18

Après examen de celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 du receveur concernant le budget annexe Assainissement, dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte administratif 2020.

Budget Assainissement, compte administratif 2020 délibération n° 2031-04-19

Le compte administratif 2020 Assainissement s'établit comme suit :

Section d'exploitation

- recettes : 251 956.09 €

- dépenses : 199 939.05 €

Résultat de l'année : + 52 017.04 €

Excédent 2019 de + 74 027.32 €

Soit un excédent d'exploitation de + 126 044.36 € au 31 décembre 2020.

Section d'investissement

- recettes : 487 800.97 €

- dépenses : 1 045 214.03 €

Résultat de l'année : - 557 413.06 €

Excédent 2019 : + 114 282.71 €

Soit un solde cumulé d'investissement de – 443 130.35 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 359 871.87 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de + 42 785.88 € au 31 décembre 2020.

L'excédent de fonctionnement sera inscrit au Budget primitif 2021 en recette à l'article 002 excédent antérieur reporté, l'excédent d'investissement sera reporté section d'investissement en recette article-001 Solde d'investissement cumulé.

Le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

Budget Assainissement, vote du budget primitif 2021 délibération n° 2021-04-20

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget annexe assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation pour un montant de 356 358.88 €, et en dépenses et recettes d'investissement de 842 465.87€.

Budget Commune, Compte de gestion 2020 du receveur délibération n° 2021-04-21

Après examen de celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du receveur concernant le budget principal de la Commune, dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte administratif 2020.

Le compte administratif du budget principal de la Commune 2020 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- recettes : 1 669 051.87 €
- dépenses : 1 371 256.34 €
Résultat de l'année : + 297 795.53 €
Excédent 2019 : + 279 102.41 €
soit un excédent d'exploitation de 576 897.94 € au 31 décembre 2020.

Section d'investissement

- recettes : 643 365.30 €
- dépenses : 743 815.05 €
Résultat de l'année : - 100 449.75 €
+ Excédent 2019 après affectation du résultat et transfert entre la section de fonctionnement et d'investissement de 352 791.53
Soit un solde cumulé d'investissement de + 252 341.78 €

Avec restes à réaliser :

Recettes : 137 000.00 €
Dépense : 130 657.24 €
6 342.00 €

Résultat de clôture 2020 :

Section de fonctionnement : + 297 795.53 €
Section d'investissement : + 258 683.78 €

L'excédent de fonctionnement sera inscrit au Budget primitif 2021 en recette à l'article 002 excédent antérieur reporté, l'excédent d'investissement sera reporté section d'investissement en recette article-001 Solde d'investissement cumulé.

Le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune est approuvé à la majorité (1 abstention GODARD Jacky), les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

Commune, vote du budget primitif 2021 délibération n° 2021-04-23

Il est proposé au conseil municipal de voter un budget en suréquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement :

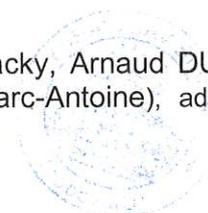
Section de fonctionnement

- recettes : 2 057 955.70 €
- dépenses : 1 812 701.93 €

Section d'investissement

- recettes : 1 542 033.20 €
- dépenses : 1 542 033.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (6 votes contre GODARD Jacky, Arnaud DUBOIS, PELLETIER Philippe, LECAPITAINE Christelle, GILETTE Valérie, LEMIERE Marc-Antoine), adopte le budget primitif Commune 2021 comme proposé ci-dessus.



Attribution des subventions de droit privé 2021 délibération n° 2021-04-24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au titre de l'année 2021 les subventions suivantes, sous réserve de fournir le bilan financier de l'année écoulée. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 :

	DECISION
ADMR	1 700 €
FESTILOCHE/club de l'amitié de Le Locheur	550 €
APEMINO	650 €
Club Aînés Noyers-Missy	650 €
Comité des fêtes Tournay sur Odon	350 €
Coopérative scolaire Val d'Arry	4 280 €
Anciens combattants	200 €
Nouvelles demandes	1 620 €
Total	10 000 €

Taux des taxes 2021 délibération n° 2021-04-25

Conformément à la charte qui a été élaborée par les 4 communes lors de la création de Val d'Arry et à la délibération N° 2017-02-32 précisant une durée de 12 ans pour le lissage des taux des taxes, le Conseil Municipal à l'unanimité reconduit pour l'année 2021 le taux moyen pondéré 17.01 % pour la taxe foncière et 29.63 % pour la taxe foncière non bâti.

Pour information, sous réserve d'arrondis, les taux appliqués calculés par les services fiscaux pour 2021 seront de l'ordre de :

	<i>Taxe foncière bâti</i>	<i>Taxe foncière non bâti</i>
<i>Le Locheur</i>	14.05 %	27.81 %
<i>Missy</i>	19.30 %	34.15 %
<i>Noyers-Bocage</i>	16.79 %	28.38 %
<i>Tournay sur Odon</i>	16.41 %	29.03%

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**P.S.L.A. (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire)**

Jacky Godard informe que l'ensemble des locaux est occupé par les professionnels de santé, pas de restes à charge pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Christian VENGEONS

